

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

ID : 066-246600449-20221007-119_22PLUTRES-DE



PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TRESSERRE

MODIFICATION N°2 DU PLU

PIÈCE 5a – LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Procédure	Prescription	Arrêt du projet	Approbation
Elaboration			10.03.2014
Mise en compatibilité			21.05.2015
Modification n°1	17.04.2019		23.12.2019
Modification n°2	04.11.2021		



Mairie de Tresserre

Place Nova 66 300 TRESSERRE

Tél : 04 68 38 80 34

mairie@tresserre.fr

N° de l'emplacement réservé	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1	Réalisation de stationnements	Commune	663 m ²
2	Réalisation d'espaces sportifs et de loisirs	Commune	6 775 m ²
3	Emplacement réservé pour le tracé de la ligne nouvelle «Perpignan---Le Perthus" et ses installations annexes	Etat	251 535 m ²
4	Équipements publics, espaces sportifs et de loisirs	Commune	1 784 m ²
5	Réalisation d'ateliers communaux et de stationnements	Commune	4 449 m ²
6	Amélioration viaire et sécurisation	Commune	102 m ²
7	Amélioration viaire et sécurisation, réalisation de stationnements	Commune	115 m ²
8	Réalisation d'une voie (largeur = 9 m)	Commune	2 267 m ²
9	Extension de la station d'épuration	Commune	3 461 m ²
10	Aménagement d'une piste DFCL	Commune	1 757 m ²